



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/036
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route du Môle Central sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5074 et en vue de l'implantation d'une activité de réparation d'ouvrages en métaux.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société PROGECO dont le siège social est situé Tour CMA CGM – 4 Quai d'Arenc – CS 60076 – 13 002 MARSEILLE, SIREN n° 319 014 619 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société PROGECO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-037 portant sur la dépendance susvisée le 12/07/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie d'environ 46 368 m².
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 1 an environ à compter du 01/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **20/09/2019**